

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2017</b>	<b>N° 2017-524</b>

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50  
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15  
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 septembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2017-524</b>

---

## **Association French Tech Bordeaux - Avenants aux conventions 2016 et 2017 - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Partout en France, mais avec une forte intensité à Bordeaux, le constat se confirme qu'un écosystème foisonnant de startups (jeunes entreprises innovantes) se développe. Il échappe aux dispositifs traditionnels d'encadrement des filières, car cet écosystème est constitué d'entreprises en croissance grâce à l'utilisation des technologies numériques, et ce dans tous les secteurs économiques, de l'industrie au tourisme, en passant par le commerce, la santé, les industries créatives, l'économie verte, l'éducation, ou la gouvernance.

Plus l'écosystème se fédère, plus il s'anime, plus il développe sa visibilité, plus il est propice à des fertilisations croisées, et plus il génère de formes d'accompagnement adaptées aux besoins des entrepreneurs. L'accélérateur de croissance, c'est l'éco système lui-même. Il revêt donc un enjeu majeur pour le territoire métropolitain, en termes de développement économique mais aussi d'attractivité.

En 2014, le ministère de l'économie a saisi l'opportunité de donner à cette dynamique un nom officiel : FrenchTech. Bordeaux métropole a été l'une des premières agglomérations à recevoir le label FrenchTech.

### **1- Présentation de l'association FrenchTech Bordeaux**

Fin 2015, en accord avec le ministère de l'économie, il a été décidé d'encourager une structuration plus formelle de la gouvernance de l'écosystème FrenchTech à Bordeaux. C'est ainsi qu'est née l'association FrenchTech Bordeaux fondée par des entrepreneurs, et conservant l'approche fédératrice initiale, en réservant un siège à chacune des 3 institutions : Bordeaux Métropole, Région, Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG).

L'association s'est fixé une ambition d'intérêt général : faciliter la croissance des startups de Bordeaux et de sa région. Depuis avril 2016, Bordeaux Métropole adhère à l'association (l'adhésion est gratuite) et siège au comité qui fixe les orientations stratégiques de l'association, au même titre que siègent 5 entrepreneurs, un représentant de grands groupes, et les deux autres institutions, Région et CCIB.

L'animation de l'écosystème assurée par l'association FrenchTech Bordeaux porte sur de nombreuses dimensions, de l'identification des pépites à leur rayonnement à l'international, en passant par le développement des talents et la gestion prévisionnelle des compétences.

En 2016 l'association FrenchTech a reçu des subventions du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, de la CCI de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

Elle a commencé à se structurer, recrutant deux permanents, se dotant d'outils informatiques, d'outils de communication, animant des événements nécessaires au maillage du réseau des entreprises, clusters (réseaux d'entreprises), incubateurs, accélérateurs, écoles, centres de recherche et institutions.

L'association a assuré le suivi d'indicateurs très instructifs pour l'écosystème bordelais de l'innovation (levées de fonds, actions internationales, vitalité de la communication au sein du réseau des startups). Cf. ci-annexé le rapport d'activité 2016 de l'association validé par l'assemblée générale du 29 juin 2017.

L'association regroupait, fin 2016, 768 membres (+48%).

## **2- Programme d'action 2017**

Conformément au programme d'action présenté par l'association début 2017, celle-ci continuera de se structurer, de gagner en visibilité, de se doter d'outils fins et complexes de mesure du dynamisme et de l'efficacité de l'écosystème, d'appuyer les startups dans leur accès au marché.

Le nouveau Comité stratégique de FrenchTech Bordeaux, élu le 29 juin 2017, précisera prochainement ses axes prioritaires de travail, notamment :

- la connaissance des startups du territoire (cartographie avec des indicateurs clés de suivi de la croissance).
- les initiatives d'accélérateurs éligibles au fonds FrenchTech et les échanges et bonnes pratiques entre acteurs de l'accompagnement (incubateurs, accélérateurs, technopoles, pépinières).
- la notoriété de la bannière FrenchTech Bordeaux.
- les relations startups - Grands groupes et institutions.
- les liens entre l'écosystème bordelais et les FrenchTech Hub à l'étranger.
- l'accès à des opportunités d'affaires à l'international.
- la formation des talents et l'entrepreneuriat étudiant.

Le plan d'actions de FrenchTech Bordeaux cible l'intérêt général, et s'applique en grande majorité à l'agglomération bordelaise. Il est en adéquation avec la nouvelle feuille de route de l'action économique de Bordeaux Métropole, votée en conseil communautaire le 16 décembre 2016, qui confirme notre souhait de favoriser les apports bénéfiques de la transition numérique en termes de création d'emplois et de création de richesses pour le territoire.

## **3- Demande de l'association – Modification de la subvention 2017**

Bordeaux Métropole a été sollicité en date du 28 juillet 2016 par l'association French Tech Bordeaux pour apporter en 2017 un soutien financier d'un montant total de 195 000 € répartis comme suit :

- ✓ une subvention de fonctionnement général de 64 000 € et une subvention pour actions spécifiques de 51 000 €, votées par délibération n°2017-270 du 19 mai 2017
- ✓ une subvention d'investissement de 80 000 €, dont le vote avait été reporté dans l'attente des évolutions en cours sur le mode de fonctionnement de l'association.

Par courrier en date du 20 juillet 2017, l'association qui vient de renouveler les membres de son Comité stratégique, demande le maintien de l'aide publique de Bordeaux Métropole à hauteur de 195 000 € (montant identique à celui accordé en 2016) mais en ne fléchant que sur du fonctionnement.

Cette demande est conforme aux vocations et missions de l'association, très majoritairement orientée sur du fonctionnement, ainsi que le montre le budget réalisé 2016 de l'association. Elle est, en outre recevable au regard des changements récents dans l'organisation de l'association et des délais relativement courts avant la fin de l'exercice budgétaire.

En effet, dans le contexte de transition qu'elle connaît actuellement, l'association estime que le fait de spécifier les parts à réserver à du fonctionnement général, des actions spécifiques et de l'investissement, est incompatible avec la souplesse dont elle a besoin pour la fin de l'exercice budgétaire.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association au moyen d'un avenant à la convention du 22 mai 2017.

Cet avenant annule les subventions votées par délibération n°2017-270 du 19 mai 2017 et les remplace par une subvention de 195 000 €, fléchée uniquement sur des dépenses de fonctionnement comme le font les autres contributeurs : Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de Commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde, et partenaires privés.

Le budget prévisionnel 2017 de référence pour cette subvention, ainsi modifié, s'élève à 280 750 €.

Ce budget se compose de frais de fonctionnement général (172 573 € soit 61 % du total), de frais pour actions spécifiques : missions à l'international et événements à Bordeaux (84 887 € soit 30 % du total), d'investissements (23 290 € soit 8 % du total). Cf. présentation détaillée du budget en annexe de l'avenant à la convention du 22 mai 2017.

*Principaux indicateurs financiers de FrenchTech Bordeaux*

	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget de fonctionnement global	49%	38%
% de participation de BM / budget global	69%	61%
% de participation des autres financeurs / budget global	31%	39%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions des articles L. 5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la délibération n° 2016/754 du 16 décembre 2016 adoptant la Feuille de route de l'action économique de Bordeaux Métropole ;

**VU** la délibération n°2017-270 du 19 mai 2017 et la convention du 22 mai 2017 attribuant un soutien financier de 115 000 € à l'association FrenchTech Bordeaux pour l'année 2017 ;

**VU** la demande d'aide publique formulée par l'association FrenchTech Bordeaux, en date du 28 juillet 2016 et modifiée le 20 juillet 2017.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'association FrenchTech Bordeaux, créée par des entrepreneurs avec une ambition d'intérêt général pour l'écosystème des startups, facilite la croissance des startups de Bordeaux et de sa région, ne vise ni profit ni avantage concurrentiel, mais bien un effet de synergie qui bénéficie à tous, rejoignant en cela les objectifs prioritaires de Bordeaux métropole en matière de valorisation du territoire, de développement économique et d'attractivité,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant ci-annexé s'appliquant à la convention du 22 mai 2017 entre Bordeaux Métropole et l'association FrenchTech Bordeaux, qui annule les subventions votées par délibération n°2017-270 du 19 mai 2017 et les remplace par une subvention de fonctionnement global de 195 000 € ;

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017 chapitre 65 – article 6574 – fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 OCTOBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>9 OCTOBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

# Rapport d'activités 2016

## French Tech Bordeaux

### »» BILAN D'ACTIVITES 2016 de l'association French Tech Bordeaux

1<sup>e</sup> année de l'association / mise en place

### »» Animation et entrepreneuriat :

70 interventions lors d'événements, conférences, comités de sélection...

768 adhérents au 31/12/2016 : +32% par rapport au 31/12/2015

795 adhérents au 31/05/2017

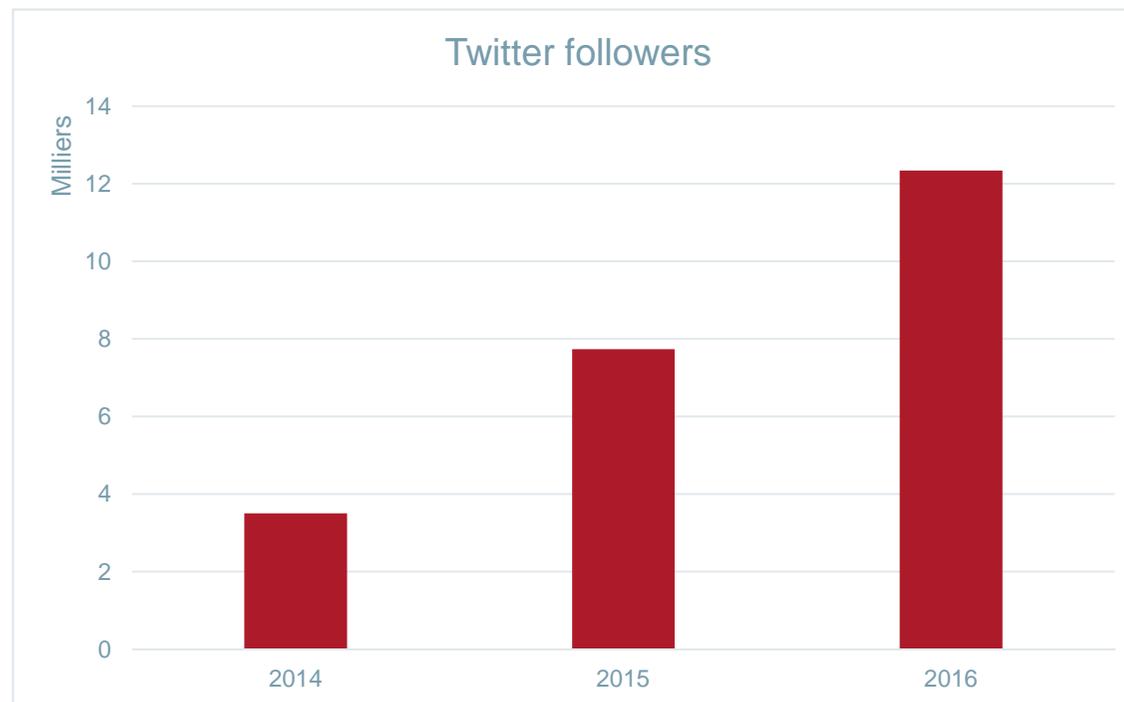
Newsletter French Tech Bordeaux : 6500 contacts qualifiés d'entrepreneurs

French Tech Bordeaux : la plus importante communauté des métropoles labellisées



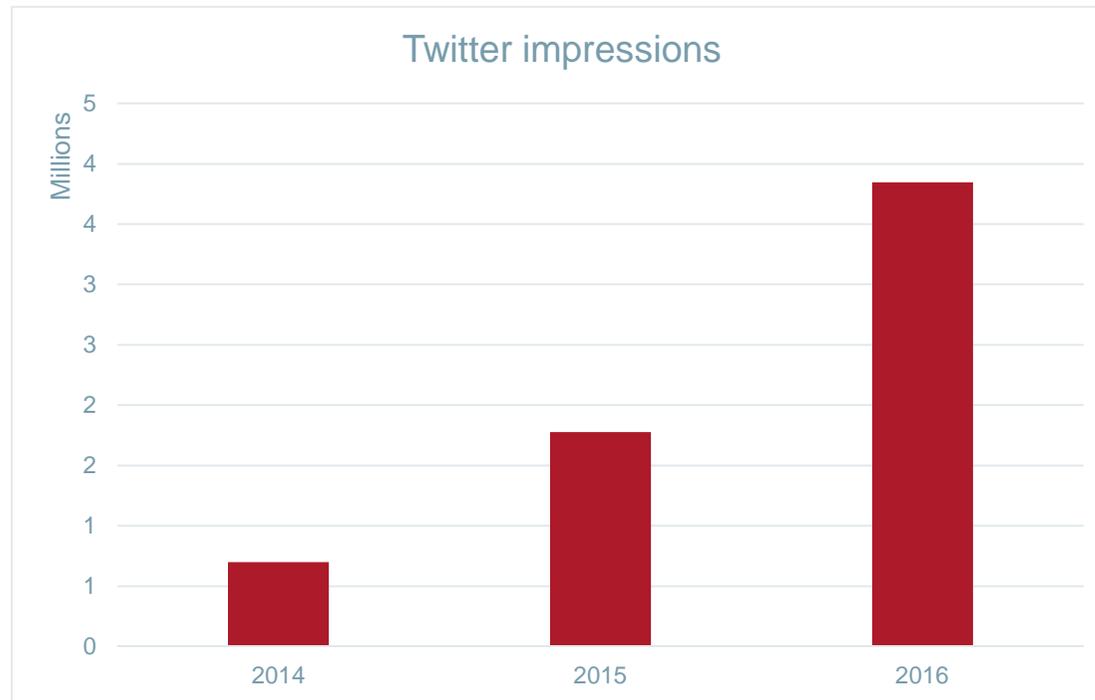
# Rapport d'activités 2016

»» French Tech Bordeaux, plus de 15 000 followers à ce jour !



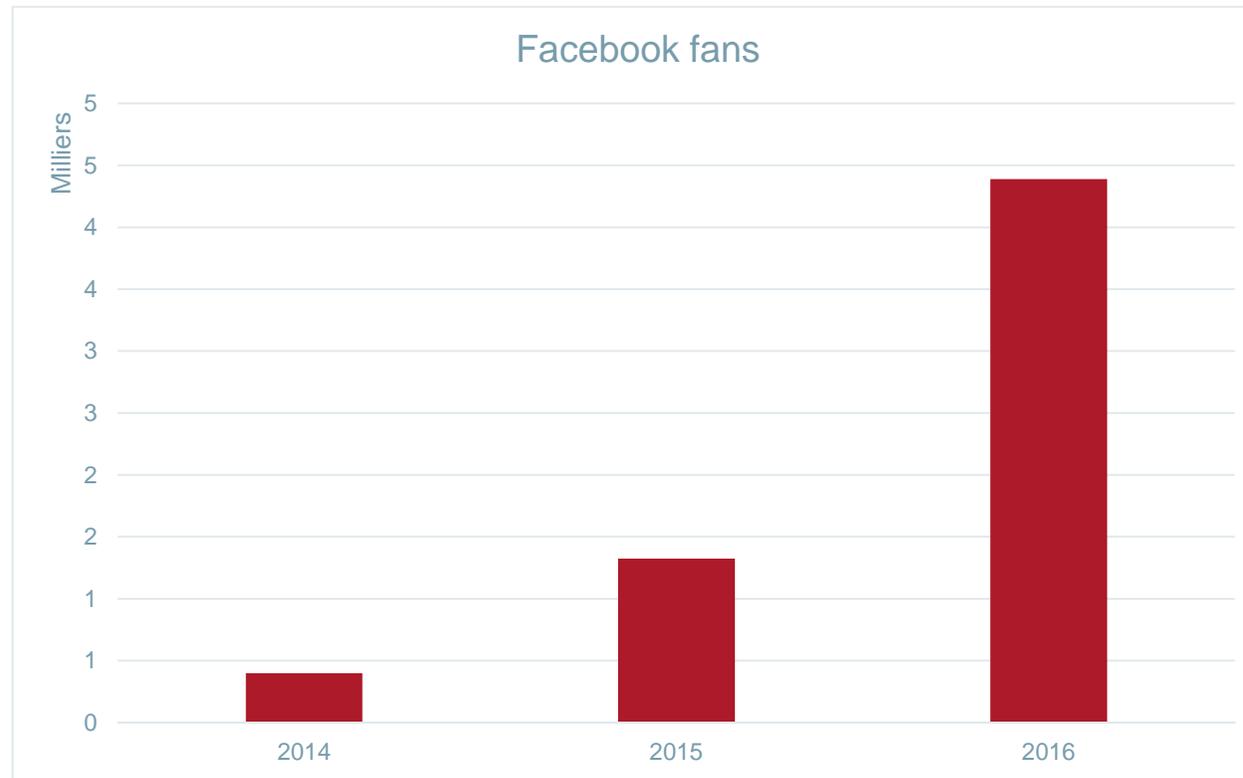
# Rapport d'activités 2016

» French Tech Bordeaux, 4 millions d'impressions Twitter en 2016.



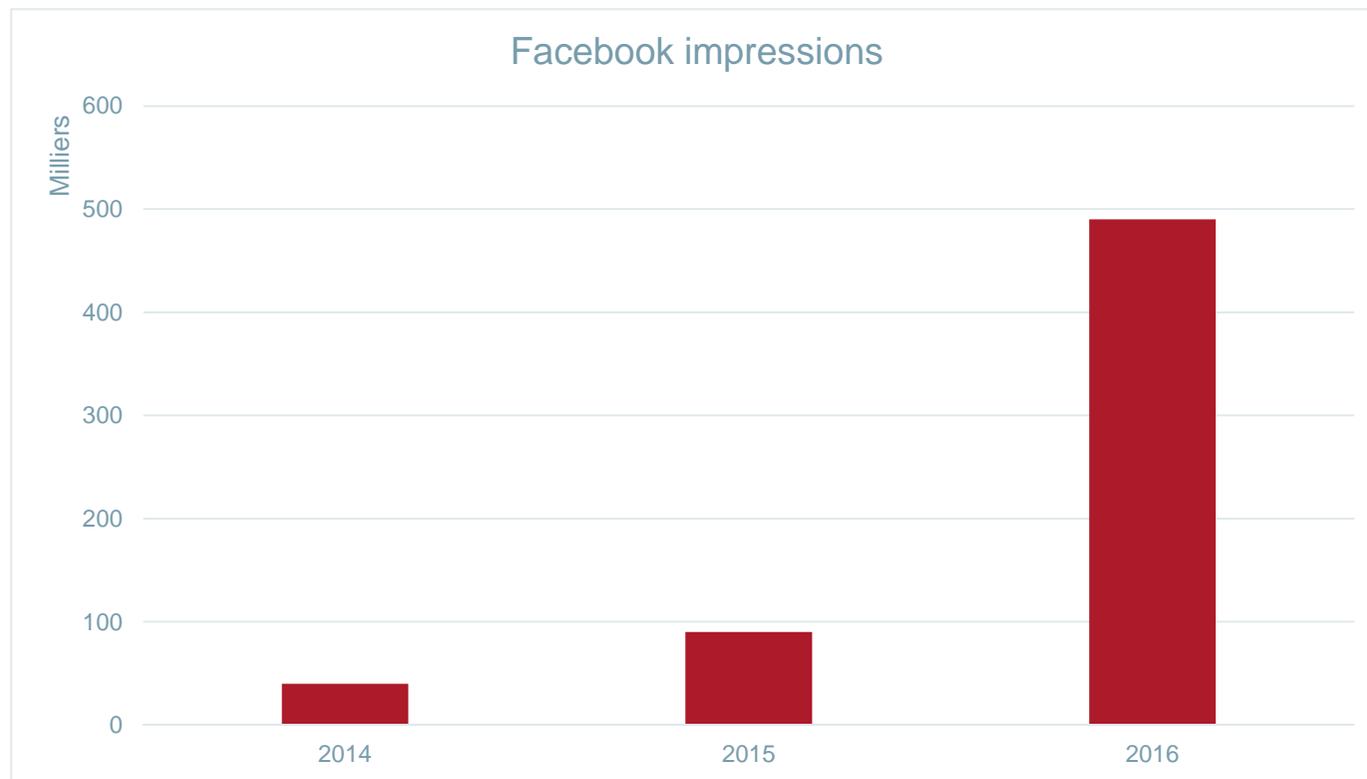
# Rapport d'activités 2016

»» French Tech Bordeaux, 5000 fans sur Facebook à ce jour.



# Rapport d'activités 2016

»» French Tech Bordeaux, 500 000 impressions sur Facebook en 2016



# Rapport d'activités 2016

## » Événements organisés à Bordeaux :

HackaCamp                      Startup WE              FinTech 2016  
Futur en Seine à Bordeaux              French Tech Connect

La Grande Jonction                      Innovaday                      Be a Boss  
Rencontre des entrepreneurs                      Digital In Pulse Huawei

Festival Animasia                      Hacking Health Bordeaux  
Quai des Entrepreneurs                      Connect Lab    MediSpace It3D Summit

... et de nombreux autres événements de l'écosystème !



# Rapport d'activités 2016

## »» International

French Tech Bordeaux organise, co-organise et/ou labellise des missions à l'étranger pour lesquelles (avec ou sans participation financière de l'association) :

- CES Las Vegas 2016 avec 13 entreprises et startups
- Mission économique Hong Kong et Shenzen avec 6 entreprises
- Kikk Festival Namur avec 11 entreprises
- Africa Web Festival avec 5 entreprises
- Mission économique à Montréal avec 5 entreprises
- Mission Fukuoka avec 6 startups
- Préparation CES Las Vegas 2017 avec une douzaine d'entreprises



# Rapport d'activités 2016

## » Accélération :

- 35 bourses French Tech attribuées en 2016 pour plus de 900 k€
- 5 lauréats du Pass French Tech : eDevice, JeChange.fr, Monsieur T-Shirt, Yescapa, Evollis.
- 43 millions € levés en 2016 (+65% par rapport à 2015)
- 2 exits : eDevice racheté par iHealth et NewsRepublic par Cheetah Mobile
  
- Accompagnement de plus de 200 projets par de nombreuses structures : Théophraste, 33 entrepreneurs, Cbooster, Le Village By CA, 1Kubator, Héméra, AEC, Unitec, TechnoWest, ATIS, Le Campement, Aquitaine Pionnières, IRA, Pépinière Eco-créative Chartrons, La Banquiz, Digit'Halles, CCI Bordeaux Gironde, Bordeaux MetroPulse...
  
- Incubateurs étudiants : Ubee Lab, Inseec Incub, ExNihilo, Sit'Innov...





Direction Générale Valorisation du territoire  
Mission attractivité et animation des réseaux économiques

## **AVENANT A LA CONVENTION du 22 mai 2017 Entre FrenchTech Bordeaux et Bordeaux Métropole**

Entre les soussignés

**L'association FrenchTech Bordeaux**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 1 cours Xavier Arnoz 33000 Bordeaux, représentée par son Président, M. Christophe Charle.

**ci-après désigné(e) l'association FrenchTech Bordeaux.**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2017/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 septembre 2017

**ci-après désignée « Bordeaux Métropole »**

### **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

L'article 1 de la convention du 22 mai 2017 est modifié comme suit :

Par la présente convention, **l'association FrenchTech Bordeaux** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Cette mise en œuvre nécessite de la part de l'association des dépenses d'investissement, de fonctionnement général et de fonctionnement pour la réalisation d'actions spécifiques.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution. L'aide publique accordée par Bordeaux Métropole est de 195 000 €.

### **ARTICLE 2. MONTANT DE LA SUBVENTION**

L'article 3 de la convention du 22 mai 2017 est modifié comme suit :

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention de fonctionnement plafonnée à **195 000 €**, équivalent à 69 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 280 750 euros) sur l'ensemble de l'exécution de convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

### **ARTICLE 3. MODALITES DE VERSEMENT**

L'article 5 de la convention du 22 mai 2017 est modifié comme suit :

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 136 500 €, après la signature de la présente convention.  
NB : l'association ayant déjà perçu la somme de 80 500 € au titre de la convention signée le 22 mai 2017 (en deux versements 35 700 € et 44 800 €), Bordeaux Métropole versera la somme complémentaire de 56 000 €.
- 30 %, soit la somme de 58 500 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

Les subventions sont créditées au compte de **l'association FrenchTech Bordeaux** selon les procédures comptables en vigueur.

### **ARTICLE 4. BUDGET PREVISIONNEL**

L'annexe 3 « Budget prévisionnel 2017 » est remplacée par le nouveau budget prévisionnel 2017 annexé au présent avenant.

## **ARTICLE 5 AUTRES MODIFICATIONS**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention.

**Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_\_, en 3 exemplaires**

### **Signatures des partenaires**

**Bordeaux Métropole**

**Virginie Calmels,  
Vice-Présidente**

**L'association FrenchTech Bordeaux**

**Christophe Charle,  
Président**

**ANNEXE A L'AVENANT**

**Budget prévisionnel 2017**

	<b>DEPENSES</b>				
	Réalisé 2016		2017		évolution 16/17
<b>1) FONCTIONNEMENT GLOBAL</b>	<b>230 664</b>	82%	<b>257 460</b>	92%	10%
<b>1.1) Fonctionnement général</b>	<b>131 164</b>	47%	<b>172 573</b>	61%	24%
<b>Frais de personnels</b> (charges patronales incluses): Directeur délégué, Coordinateur Assistant	86 939	31%	124 996	45%	30%
<b>Frais généraux:</b> déplacements, restauration, internet, téléphonie, assurances, comptabilité (Commissaire aux comptes) loyer	44 225	16%	26 935	10%	-39%
<b>Communication courante:</b> Relations presse, Community manager, news letter	18 585	7%	20 642	7%	10%
<b>1.2) Actions spécifiques</b>	<b>99 500</b>	36%	<b>84 887</b>	30%	-15%
Missions à l'international et événements					
<b>2) INVESTISSEMENTS</b>	<b>49014</b>	18%	<b>23290</b>	8%	-52%
OSACE, équipement informatiques et électroniques, logiciels, Mobiliers					
<b>TOTAL</b>	<b>279 678</b>	100%	<b>280 750</b>	100,0%	0%

	<b>RECETTES</b>				
	Réalisé 2016		Demandé 2017		évolution 16/17
<b>Bordeaux Métropole</b>	<b>171 000</b>	<b>61,1%</b>			
Fonctionnement général	64 000		<b>195 000</b>	<b>69%</b>	<b>12%</b>
Actions Spécifiques	51 000				
Investissement	56 000				
<b>Région</b>	<b>50 000</b>	<b>17,9%</b>	<b>50 000</b>	<b>18%</b>	<b>0%</b>
<b>CCIB</b>	<b>20 000</b>	<b>7,2%</b>	<b>20 000</b>	<b>7%</b>	<b>0%</b>
<b>Privé</b>	<b>38 679</b>	<b>13,8%</b>	<b>15 750</b>	<b>6%</b>	<b>-59%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>279 679</b>	100,0%	<b>280 750</b>	100,0%	<b>0%</b>